



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « pêche et aquaculture » de FranceAgriMer du 29 janvier 2019 : actualités nationales et européennes, bilan 2018 des ventes en criées, baromètre d'image des produits aquatiques, situation économique des entreprises aquacoles, dispositifs d'aides et de soutien à la filière.

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce s'est réuni le 29 janvier 2019, sous la présidence d'Hervé Jeantet.

Actualités nationales et européennes

La direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a évoqué l'actualité relative au Brexit, et notamment la préparation, au niveau européen comme national, de mesures d'urgence qui pourraient être appliquées en cas de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord. Les professionnels ont confirmé que c'est bien l'ensemble de la filière qui serait impacté par un tel scénario et pas seulement les pêcheurs, privés de l'accès aux eaux britanniques, et qu'une réponse coordonnée entre les États-membres est indispensable.

La mise en œuvre du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) en France a également été abordée par le conseil, pour partager les résultats favorables quant à l'accélération du rythme des paiements du fonds et insuffler une dynamique collective pour qu'il soit utilisé à son plein potentiel au cours des deux dernières années de programmation. Les équipes d'instruction de FranceAgriMer ont ainsi présenté les nombreux exemples de projets soutenus par le Feamp, dans le domaine de la pêche, de l'aquaculture ou de la transformation, mais aussi de la collecte de données ou du contrôle des pêches. Actions collectives innovantes et investissements individuels structurants dans les entreprises sont éligibles et peuvent bénéficier d'un soutien financier européen déterminant pour orienter vers des pratiques toujours plus durables.

Présentation du bilan 2018 des ventes en criées : volumes vendus et valeur en baisse, avec des situations différentes selon les façades

Alors que chaque année confirme, depuis 2010, la tendance à la consolidation des volumes débarqués par la flotte de pêche française, grâce à une disponibilité accrue de la ressource, les données de ventes en criée montrent, depuis plusieurs années, une érosion des volumes vendus et enregistrés par les halles à marée, de l'ordre de 2,5 % par an, portant en particulier sur la part vendue aux enchères.

L'année 2018 confirme cette tendance. Les premières ventes de produits de la pêche enregistrées dans les halles à marée passent de 194 132 à 189 196 tonnes. Alors que cette baisse s'était accompagnée, en 2017, d'une évolution du prix moyen à la hausse, de 3,04 €/kg en 2014 à 3,44 €/kg en 2017, celui-ci recule en 2018 retrouvant le niveau de 2016, à 3,39 €/kg. Cette baisse est due à une évolution de la répartition entre espèces des volumes vendus, avec des espèces vendues à plus bas prix et une raréfaction d'espèces mieux valorisées. Le prix moyen continue d'être ainsi orienté à la hausse pour la plupart des espèces, à l'exclusion de la coquille Saint Jacques et du lieu noir, dont les disponibilités accrues en 2018 ont conduit à une baisse du prix moyen en criée. Dans son ensemble la valeur des ventes enregistrées par les criées françaises baisse de 4 % en 2018, à 640 millions d'euros.

Les évolutions marquées sur les espèces se répercutent sur les façades compte tenu de la spécialisation des différents ports de pêche : les façades Atlantique, Bretagne sud et Nord voient leurs volumes perdre respectivement 8 %, 6 % et 4 %, alors que la Manche et la Méditerranée gagnent 3 %. En valeur, la façade Atlantique limite la baisse à 2 %, grâce à des volumes en hausse pour des espèces bien valorisées comme la sole et le bar, tandis que la Bretagne Sud, perdant des volumes de baudroie et de langoustine au profit de la sardine, voit la valeur de ses ventes baisser de 7 %.

Baromètre d'images des produits aquatiques : stabilité de l'image et du niveau de confiance, hausse des intentions de consommation

Les membres du conseil ont pris connaissance des derniers résultats du baromètre d'image consommateurs des produits aquatiques. Cette enquête semestrielle, menée par le cabinet Le Sphynx pour FranceAgriMer auprès d'un échantillon représentatif de la population française, vise à mieux cerner les comportements d'achats des consommateurs, tout en suivant l'image des produits dans la durée.

Les grandes tendances observées pour les produits aquatiques demeurent positives :

- la stabilité de l'image et du niveau de confiance des produits aquatiques pour l'ensemble des espèces (sauf pour le rapport « qualité/prix » du saumon et le peu de confiance pour le pangas) ;
- le niveau de consommation des produits aquatiques reste plus bas que celui de la viande, mais avec des projections de consommation orientées à la hausse pour le poisson.

Les consommateurs ont également été interrogés lors de cette édition sur leur perception de l'utilisation d'insectes dans l'alimentation aquacole, solution qui se développe depuis quelques mois à l'initiative de jeunes pousses. Si cette hypothèse semble encore méconnue d'une part importante de la population, une majorité des répondants y voit des avantages tout en portant des exigences de durabilité et de qualité sanitaire et organoleptique des produits obtenus.

Situation économique des entreprises aquicoles

Des éléments d'analyse de l'Université de Nantes sur la situation économique des entreprises aquicoles, issus du travail de collecte de données économiques réalisé à l'échelle de l'Union européenne, ont été présentés en conseil. Ils confirment le deuxième rang de la France, en valeur (derrière le Royaume-Uni) comme en volume (derrière l'Espagne), dans l'aquaculture européenne, secteur qui dégage dans son ensemble un chiffre d'affaires de près de 4,8 milliards d'euros, en croissance de 8 % par rapport à 2014. Mais l'analyse plus détaillée montre que les différentes composantes de la filière (par État-membre, espèce produite, technique de production) peuvent connaître des situations plus contrastées, en particulier pour la conchyliculture soumise à des aléas naturels de production. Si le nombre d'entreprises conchyliques en France a baissé de 14 % entre 2010 et 2016, le chiffre d'affaires se consolide et rebondit même de 7 % entre 2014 et 2016 pour les entreprises ostréicoles. En pisciculture continentale, la France a un secteur salmônicoles qui dégage une rentabilité satisfaisante, mais ne parvient toutefois pas à développer ses tonnages.

Ces analyses permettent d'identifier les forces et faiblesses du secteur et d'adapter les stratégies collectives pour atteindre l'objectif de croissance de l'aquaculture en Europe.

Points sur les dispositifs d'aides et de soutien à la filière de la pêche et de l'aquaculture

Ce conseil a également été l'occasion de faire le point sur les dispositifs d'aides à la filière, mis en œuvre par FranceAgriMer en complément des mesures du Feamp.

Les professionnels se sont en particulier arrêtés sur un dispositif, mis en place par arrêté du 14 décembre 2018, au profit de la pêche professionnelle en eau douce. Pourront ainsi bénéficier d'un concours public des investissements liés à l'amélioration de la valeur ou de la qualité du poisson capturé ou à la diversification, l'acquisition d'un bateau de pêche par des jeunes pêcheurs, à des actions d'innovation, des services de conseil et des partenariats entre scientifiques et pêcheurs. Ce dispositif permet d'accompagner la croissance d'un secteur méconnu mais pourtant essentiel pour le développement de territoires ruraux, l'accès en circuit court à des produits de qualité, la régulation de certaines espèces envahissantes et la meilleure connaissance des milieux aquatiques d'eau douce.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la pêche et l'aquaculture sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/Actualite/Conseils-specialises/Peche-et-aquaculture/2019/Conseil-specialise-peche-et-aquaculture-de-FranceAgriMer-du-29-janvier-2019>